

**COMPTE RENDU ET RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ENGYSYS DU
MERCREDI 1er juin 2022 en salle 16 BATIMENT P3**

Etaient présents :

Kamal Lmimouni, Philippe Pernod, Benoît Robyns, Sylvain Bollaert, Betty Semail, Davy Gaillot, Thi Nguyen, Nora Benbahlouli, Adrien Bossu, Céline Mokhtari, Mahrez Saadedine,

Ont donné procuration:

Charles Tatkeu	Procuration à Kamal Lmimouni
Pascal Granger	Procuration à Davy Gaillot
Guy Reumont	Procuration à Sylvain Bollaert
Damien Soulat	Procuration à Sylvain Bollaert
Christophe Muller	Procuration à Philippe Pernod
Alain Bouscayrol	Procuration à Betty Semail
Aurelie Fasquelle	Procuration à Betty Semail

Invités

Hélène Selosse, Henri Happy, Didier Chicot, Nadir Idir, Vincent Thomy, Claire Bugner, Marc Lefranc, Céline Gloanec

Excusés :

Isabelle Fournier, Jean-Baptiste Colliat, Achour Debiane, Ali Zaoui, Nor El Islam Dahmouni, Xiaodong Zhu, Achour Debiane, Dany Matton, Danielle Vanhoenacker,

Ordre du jour :

- *Présentation par Mme Hélène Selosse de la procédure de recrutement des doctorants ULille,*
- *Contrats doctoraux supports établissements,*
- *Contrats doctoraux supports Région Hauts-De-France,*
- *Bilan des activités ED 2022 (renouvellement des bureaux de domaine, DDays meetings, ...),*
- *Questions diverses.*

Le conseil a débuté à 9h12.

Mots de bienvenue de M. Henri HAPPY, Directeur de l'Ecole Doctorale aux membres de ce Conseil du 1er juin 2022.

Sur invitation du Directeur de l'Ecole doctorale, un tour de table est proposé afin que chacun et chacune puisse se présenter. Puis, M. Happy reprend la parole pour énoncer l'ordre du jour et donner la parole à Mme Hélène Selosse.

En introduction Mme Hélène Selosse relève la complexité de certains financements de contrats doctoraux, et insiste sur l'importance de la visibilité de l'employeur pour la gestion des dossiers. (Généralement c'est le porteur de projet qui est employeur.)

Puis, Mme Hélène Selosse rappelle quelques points majeurs concernant le Contrat Doctoral :

- le contrat de travail est d'une durée de 3 ans
 - pour un salaire de 1975 euros brut minimum. (Appliqué par décret au 1^{er} septembre 2022) Ceci représente un coût chargé de 2785 euros par mois, 100 260 euros sur 3 ans
 - le service RH qui gère les Contrats Doctoraux est le service RH-enseignant
 - pour les contrats CDD inférieurs à 3 ans, la gestion est assurée par le service RH-BIATSS (exemple : la gestion des contrats en cotutelle.)
 - pour les CDD de moins de 13 mois, il faut impérativement prévoir 10% de prime de fin de contrat. Les cotutelles ne devraient pas être concernées car il est tenu compte de la somme des séjours sur l'Université de Lille; mais les prolongations COVID de 4 mois devraient être impactées par cette mesure.)
 - pour les CDD le montant mensuel minimum exigé est le smic
- Mme Betty Semail demande si les 10% représentent le brut chargé, Hélène Selosse répond par l'affirmative.

Mme Hélène Selosse poursuit la présentation de la procédure de recrutement (celle-ci sera disponible début juillet sur l'intranet). Elle ouvre une parenthèse concernant les problèmes rencontrés lors des ZRR négatifs survenus après la procédure de recrutement et souhaiterait que ces ZRR soient dans la mesure du possible anticipées.

- M. Nadir Idir intervient pour demander si dans le cadre d'une cotutelle avec segmentation de 3 séjours de 6 mois, il y a obligation de faire une demande de recrutement avant chaque retour dans l'université de Lille. Mme Hélène Selosse répond par l'affirmative et explique que les renouvellements sont plus rapides et plus simples.

S'agissant des cotutelles, Mme Hélène Selosse insiste sur le respect des périodes de présence respectives dans les deux universités. Elle ajoute que le service RH doit être averti en amont de la venue des doctorants cela permet notamment d'enclencher le processus de rémunération.

- Mme Nora Benbahlouli demande à quelle date commenceront les prochains contrats doctoraux, Mme Hélène Selosse répond que pour les doctorants dont les dossiers seraient complets en juillet, il sera possible de faire démarrer les contrats en septembre. Elle attend une confirmation de la Vice-Présidence sur ce point.

Mme Hélène Selosse termine sa présentation.

M. Henri Happy remercie Mme Hélène Selosse pour sa présentation très intéressante, et continue selon l'ordre du jour.

Il aborde le sujet des contrats doctoraux de l'Université de Lille. Cette année l'ED ENGSYS se voit attribuer 12 contrats doctoraux, dont l'un est fléché sur une thèse labellisée.



Il présente la règle de répartition de ces slots dans les 3 domaines, et les résultats obtenus.

- Mme Betty Semail, interpelle M. Henri Happy et souhaiterait avoir des précisions sur les co-financements Région, l'ED ENGSYS compléterait les 0.5 financement Région. La Région accepte ces co-financements ? Était-ce le cas les autres années ?

M. Henri Happy répond par l'affirmative, la Région accepte ces co-financements, cela était pratiqué par l'ancienne ED SPI. Il s'agissait ici de préserver les sujets dont la thématique était classée prioritaire pour la Région, et dont le co-financement n'était pas garanti.

- Mme Betty Semail demande si certaines bourses co-financées étaient portées par le CNRS. M. Henri Happy répond par l'affirmative.
- M. Philippe Pernod intervient pour demander s'il y a des co-financements CNRS car cela n'apparaît pas.
M. Henri Happy précise que le CNRS n'apporte pas de co-financement. Mme Héléne Selosse acquiesce et confirme.
- M. Pernod demande confirmation sur le fait que celui qui finance gère le contrat de travail. Mme Selosse répond par l'affirmative et explique que la règle était d'éviter les conventions de reversement CNRS/ULille.

M. Henri Happy fait une synthèse de cette répartition qui permet de recruter au final 15 doctorants pour l'Université de Lille.

Il passe ensuite à la phase suivante, qui concerne la présentation des candidats retenus en listes principales et secondaires, sur le concours de recrutement organisé par l'ED auprès du conseil pour avis et validation. Les modalités du concours sont rappelées, et des précisions sont apportées sur le fonctionnement de chacun des domaines, en fonction de ses spécificités. La liste des candidats présentés et validés sera soumise au vote des membres du conseil.

M. Happy donne la parole à M. Nadir Idir, Directeur d'Etudes du Domaine Génie Electrique (GE) pour présenter les candidats de ce domaine.

Pour le domaine GE, 2 sujets sont co-financés avec la dotation de 1,25 allocations doctorales. 3 candidats (2 en liste principale et 1 en liste secondaire) sont présentés et validés.

La parole est donnée à M. Didier Chicot, Directeur d'Etudes du Domaine MGCEM. La dotation du domaine est de 4 allocations doctorales, répartie entre les différents laboratoires du domaine. Pour chaque sujet, un candidat est classé en liste principale, et un ou plusieurs candidats en liste secondaire. Un 5^{ème} sujet est classé en liste d'attente, avec une demande



de co-financement. Pour ce domaine un ensemble de 12 candidats ont été présentés. Malgré la qualité du candidat, le dossier placé en liste d'attente n'a pas été maintenu dans la liste, pour cause de co-financement non consolidé. Cette liste est validée.

- M. Henri Happy précise qu'une allocation a été attribuée à l'ENSAIT qui fait partie de l'EPE depuis peu. En effet, le potentiel recherche de l'ENSAIT à l'ED ENGSYS a été pris en compte pour sa dotation par l'Université de Lille.
Puis la parole est ensuite donnée à M. Vincent Thomy, Directeur d'Etudes du Domaine MNTAT. Ce domaine a une dotation de 5 allocations doctorales plus une allocation pour une thèse labellisée.

M. Vincent Thomy présente 11 candidats. Pour sécuriser la thèse labellisée, un candidat en liste principale et un candidat en liste secondaire sont proposés. Pour le reste, un seul candidat est prévu par sujet, et une liste d'attente constituée de couples sujets/candidats est proposée. En cas de désistement d'un candidat, un sujet de la liste d'attente remonte en liste principale. Classement de LP1 à LP9.

L'exposé des dossiers classés LP8 et LP9 attirent l'attention sur le niveau académique des candidats.

- M. Henri Happy demande des précisions sur la candidature du dossier LP8, dont le parcours académique présente des anomalies.
- M. Vincent Thomy rappelle que d'une part cette candidate est dans un cursus sélectif. (ENS Saclay) et d'autre part que cette candidate est sur un sujet secondaire. M. Vincent Thomy expose l'état d'esprit du Jury de Domaine et argumente le choix de cette candidature

Par soucis de cohérence, et en accord de tous les membres du Conseil, un avis défavorable est émis, et cette candidature n'est pas retenue. Il en est de même du dossier LP9.

Au final seuls 2 dossiers sont maintenus en liste d'attente.

La première partie de la présentation des candidats est achevée.

- Mme Betty Semail demande si les dossiers AI-PhD seront abordés.
- Le Directeur de l'Ecole Doctorale précise que les dossiers des candidats retenus sur ces financements ont été évalués, les candidats auditionnés par un jury ad-hoc. La même procédure a été adaptée pour les AI-PhD Université de Lille, ainsi que les supports AI-PhD Centrale Lille et Junia. Ces candidats seront ajoutés à la liste des couples sujet-candidats pour validation.



Dans l'attente de l'arrivée de Mme Claire Bugner, M. Henri Happy propose d'évoquer le point suivant de l'ordre du jour, le bilan des activités de l'ED.

Le premier point est la présentation des nouveaux bureaux de domaines. La composition de ces bureaux sera soumise au vote des membres du conseil. Pour les domaines GE et MGCEM, ces bureaux seront chargés d'élire leur nouveau DEDs. Cette élection finalisera les engagements pris à la création de la nouvelle école doctorale ENGSYS. A ce titre M. Henri Happy précise que les DED ont maintenant le statut de Directeur Adjoint de l'ED.

M. Henri Happy expose brièvement le bilan des activités de l'ED, sur la base du planning annuel.

La parole est ensuite donnée à Mme Cerine MOKHTARI (Elue représentante des doctorants) pour évoquer la préparation de la journée des doctorants du 24 juin 2022 et l'état d'esprit de cet évènement inédit.

- Mme Cerine Mokhtari explique les orientations et objectifs de cette journée mais déplore le faible investissement des doctorants. Elle fait part de ses questionnements sur la bonne diffusion des messages et sollicite les directeurs de laboratoire pour relayer l'information.

Les directeurs de domaines se proposent de relayer l'information via leurs listes de diffusion pour cet évènement.

10h40 M. Henri Happy propose une pause.

11H05 Reprise de la séance.

Mme Claire Bugner étant présente au Conseil, M. Henri Happy propose la présentation des sujets Région et les candidats associés. Pour rester homogène par rapport à la première partie, la présentation des candidats est faite par domaine scientifique de l'ED. M. Henri Happy précise que des candidats sont également proposés pour les sujets en liste secondaire de la région, ce qui facilitera la tâche en cas de désistement

- M. Nadir Idir, présente les candidats de son domaine (GE) – 3 dossiers en liste principale – 6 candidats
- Puis M. Didier Chicot présente les candidats de son domaine (MGCEM) - 12 dossiers – (8 LP -4 LS) - 19 candidats

Les dossiers avec les co-financements non acquis sont répertoriés, Mme Claire Bugner fait le point et émet le souhait d'avoir des retours définitifs rapidement. En effet des solutions de co-financement de type AID ou ADEME ne sont pas notifiés à la date du conseil.

- La parole est donnée à M. Vincent Thomy qui présente les candidats de son domaine – 8 dossiers (6 LP – 2 LS) – 11 candidats. Un dossier classé en liste secondaire, présentant un candidat non validé sur le concours des allocations de l'Université, est également retiré de la liste des dossiers "Région".



- Mme Betty Semail souhaite des éclaircissements sur des sujets CNRS et demande si le CNRS cofinance les sujets "Région" qu'elle porte.
- M. Henri Happy répond par la négative et explique qu'il y a des accords de site entre l'Université et le CNRS.

12H00 fin de présentation des sujets Région.

A cette étape, le Directeur de l'ED propose de procéder aux votes prévus dans le cadre de ce conseil:

- 1- Validation de la liste des candidats (listes principales et complémentaires) présentés et retenus sur les contrats doctoraux des établissements, des contrats doctoraux cofinancés par la Région, ainsi que les candidats retenus sur les financements IA (hors cofinancement Région).

Le conseil vote liste à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 2- Renouvellement des bureaux des domaines GE, MGCEM et MNTAT, bureaux proposés par les laboratoires des domaines concernés.

Le conseil vote cette décision à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Henri Happy clôture cette étape, et aborde le dernier point de l'ordre du jour; les questions diverses.

- Mme Claire Bugner fait un bilan des sujets non évoqués pour cause d'abandon et désistements. Elle rappelle qu'au total il y a 165 crédits Région et en profite pour faire part de la complexité du fonctionnement actuel qui comprend un demandeur, un co-financeur, un employeur et un gestionnaire. Elle émet le souhait de n'avoir qu'un seul gestionnaire qui simplifierait les démarches.

Elle regrette que certains co- financements évoqués en Conseils se révèlent parfois finalement en septembre octobre non acquis.

- M. Vincent Thomy revient sur la problématique des allocations gérées par le CNRS. La rémunération des doctorants avec pour employeur le CNRS est supérieure à celle des contrats doctoraux de l'université. Le complément de salaire (# 20 000 euros sur 3 ans), est à la charge du laboratoire/ ou de l'équipe de recherche concernée. Il demande si le CNRS ne pourrait- pas co-financer.
- Mme Betty Semail aimerait savoir si les étudiants financés par le FEDER auront la possibilité de s'inscrire en octobre.
 - Mme Claire Bugner répond que la date n'est pas encore fixée.
- M. Nadir IDIR demande si les établissements sont informés de cette disposition.
 - Claire Bugner répond par l'affirmative.
- Mme Betty Semail demande s'il y aura des problèmes au niveau des inscriptions.



- M. Henri Happy précise que dès qu'un établissement s'engage via un contrat de travail ou une notification à l'ED, le processus d'inscription se met en place.

- M. Henri Happy aborde brièvement la problématique des attestations de financement de thèse venant des établissements étrangers de tout type (entreprises, laboratoires de recherche, ...) non étatiques. L'ED est démunie quant à la réalité de ces financements. Ce point sera évoqué lors du prochain conseil. L'ED doit être exigeante en matière de financement de doctorants.
- M. Davy Gaillot prend la parole pour demander si seule les bourses étatiques seront acceptées.
 - M. Henri Happy répond que les candidats disposant de bourses de gouvernements étrangers sont acceptés, dans le cadre fixé dans le règlement intérieur.
- M. Kamal Lmimouni évoque éventuellement une possibilité de reversement aux établissements d'accueil par ces établissements étrangers.
 - M. Henri Happy répond que cette solution est sûrement la meilleure approche, pour garantir le financement des doctorants.

M. Henri Happy sollicite les représentants des doctorants sur cette question de financement. Ils ne font pas de remarque.

- M. Nadir Idir demande ce qui sera voté le 23 juin 2022.
 - Mme Claire Bugner répond que le 23 juin 2022 les sujets-candidats retenus seront mis en délibération lors de la séance plénière des élus de la Région.

- M. Marc Lefranc est sollicité dans le cadre d'un éventuel cofinancement. Graduate Program. Il annonce que 2 demi-support sont à répartir sur les 4 ED.

13H - Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, M. Henri Happy clôture le Conseil.



Compte rendu rédigé suite aux prises de notes
de Céline GLOANEC et relues par Henri HAPPY

